

Sujet : [INTERNET] 2eme observation enquete publique commune de rabat

De :

Date : 02/06/2022 06:51

Pour : "pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr" <pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr>

Bonjour,

En complement de mon premier courrier, je tenais à vous precisez que le positionnement de cette voie a été prévu par la precedente mairie car l'ensemble des terrains longeant cette voie d'accés étaient constructibles. Dans le PLU proposé aujourd'hui par la commune de Rabat cela é été modifié et il a été créé une zone verte en rive gauche du chemin.

Si le PLU est maintenant modifié, je ne comprends pas pourquoi le chemin doit être conservé à cet emplacement. Le fait que l'ensemble de ces terrains étaient constructibles sur l'ensemble de la zone change radicalement le prix de l'expropriation.

Bonne reception,

cordialement

—Pièces jointes : —

S25C-0i22053006460.pdf

137 Ko